

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

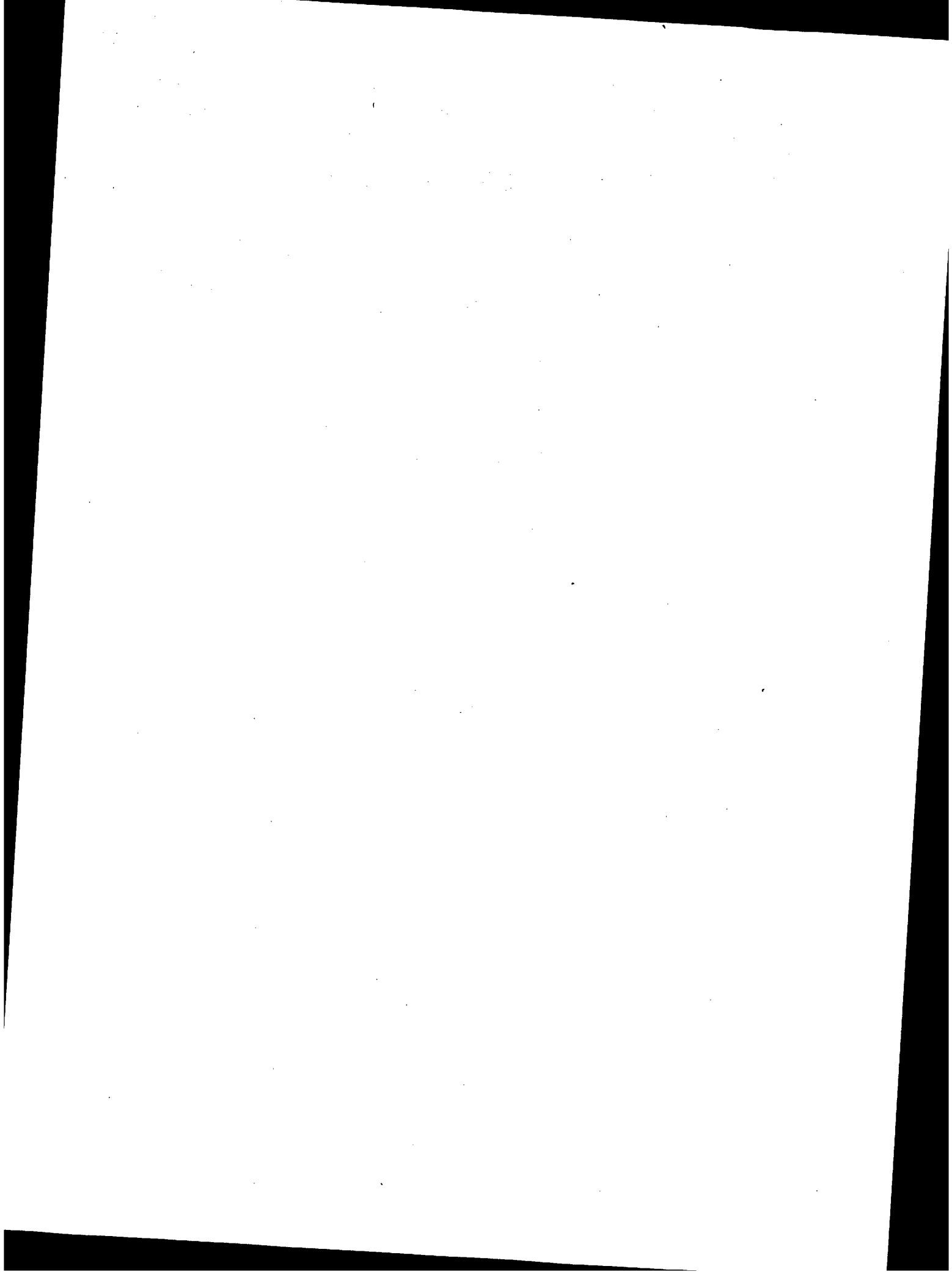
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00099
Numéro SIREN : 016 650 996
Nom ou dénomination : CYCLES LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt 9250



CYCLES LAPIERRE
Société par actions simplifiée au capital de 17 035 000 euros
Siège social : Rue Edmond Voisenet, 21000 DIJON
016 650 996 RCS DIJON

--ooOoo--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 03 SEP. 2020

sous le n° A 9250

L'an deux mille vingt,
Le 20 juillet,
A 8 heures,

• **LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG,**

SA au capital de 50 000 Francs Suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21 - ALPNACH DORF - 6055 (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton d'Obwald sous le numéro CH-100.3.007.591-1, représentée par M. Anthonie Hilbert ANBEEK, dûment habilité à cet effet,

ASSOCIEE UNIQUE DE LA SOCIETE CYCLES LAPIERRE,

Sont également présents

- ✓ Monsieur Anthonie Hilbert ANBEEK, en qualité de représentant de la société ACCELL GLOBAL BV - Présidente ;
- ✓ Monsieur Alexandre CARRIE, en qualité de Directeur Général ;
- ✓ Monsieur Thierry CORNEC.

Le cabinet KPMG, commissaire aux compte titulaire régulièrement convoqué par courriel en date du 6 juillet 2020, est absent et excusé.

L'Associée unique après lecture du rapport du Président, a pris les décisions suivantes :

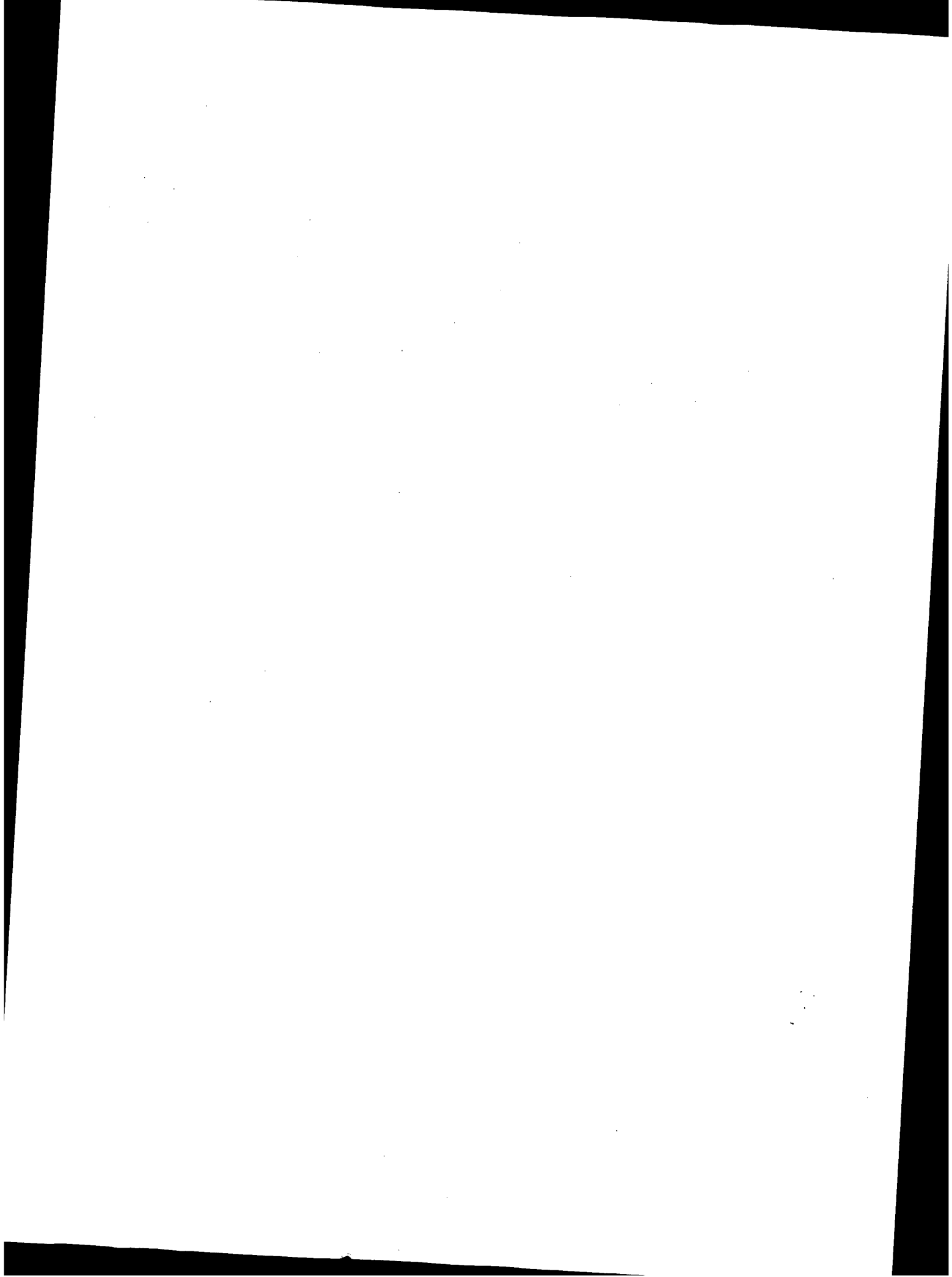
- **Constatation de la démission de Monsieur Alexandre CARRIE de ses fonctions de Directeur Général,**
- **Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement,**
- **Constatation du changement de dénomination de la société Présidente,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission, de Monsieur Alexandre CARRIE de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 1^{er} août 2020.

L'Associée unique, accepte cette démission, et par dérogation aux dispositions statutaires, dispense le Directeur général démissionnaire du respect du préavis prévu audit article.

AC TC ✱



DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, compte tenu de la démission du Directeur général, décide de nommer, en qualité de :

DIRECTEUR GENERAL

- **Monsieur Thierry CORNEC** - né le 20 août 1972 à Quimper (29) de nationalité française - demeurant : 8, Chemin des Griattes - 73100 - AIX LES BAINS, en remplacement de Monsieur Alexandre CARRIE, et ce à compter du 1^{er} août 2020.

Le Directeur général exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le nouveau Directeur général, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte du changement de dénomination de la société Présidente -ACCELL SERVICES BV, devenue **ACCELL GLOBAL BV**.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé, avec le dirigeant démissionnaire et celui nommé, le présent procès-verbal.

Pour **ACCELL SUISSE AG**
Associée unique
M. Anthony Hilbert ANBEEK

M. Alexandre CARRIE
(Signature + mention «Bon pour
démission des fonctions de Directeur
général»)

" Bon pour démission de
fonction de Directeur Général "

M. Thierry CORNEC
(Signature + mention «Bon pour
acceptation des fonctions de
Directeur général»)

" Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général "

